

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD (arrivé au point 1-1), Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Joëlle GOMEZ, Nathalie JOLIVET par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN-ROYON par Bernard BOURGIE, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Béatrice DREVET par Patrice PEYRARD,

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents.

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 16 mai 2022 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_019 du 18 mai 2022**

Ayant pour objet la signature d'un contrat de mission pour la réalisation d'un audit et conseils des installations techniques de la commune en vue de la passation de marchés de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec le bureau d'étude Alt'Yss Ingénierie, pour un montant de 4 550,00 € HT,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_020 du 27 mai 2022**

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène pour la période estivale 2022,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_021 du 1er juin 2022**

Ayant pour objet la signature des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation des terrasses à passer avec Le Yucca, L'Oxo, La Frontière, Le Double 6 et le Panier d'Or,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_022 du 16 juin 2022**

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le groupement Victor MIRAMAND (mandataire) - Jardin d'histoire - Atelier Confins-Paysage et Urbanisme pour la mise en valeur du parc du château seigneurial et des abords, pour un montant de 13 850,00 € HT,

## I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Approbation du Rapport d'Activités 2021 de la Communauté de Communes Loire Semène – 2022\_DEL\_087

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-2 Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène – 2022\_DEL\_088

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

## II -PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Modalité d'accomplissement de la Journée de Solidarité (lundi de pentecôte) – 2022\_DEL\_089

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Contrat d'apprentissage – Licence professionnelle « Analyse et technique d'inventaire de la biodiversité » – Mission Atlas de la biodiversité – 2022\_DEL\_090

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion de la Haute Loire – 2022\_DEL\_091

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

## III –AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Budget Général de la Commune : Décision Modificative n° 1 – 2022\_DEL\_092

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Adhésion au dispositif départemental « Structure d'Ingénierie » – 2022\_DEL\_093

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Réalisation d'un terrain de Football en gazon synthétique et aménagement des abords : Demande d'une subvention départementale au titre de l'appel à projet 2022-2023 Coopération et Ambition Partagée (CAP43) – 2022\_DEL\_094

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-4 Association de la Médiathèque d'Aurec sur Loire et de l'Université pour Tous : Demande d'une subvention exceptionnelle – 2022\_DEL\_095

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-5 Tarifs au 1er septembre 2022 : Budget Annexe « Restauration scolaire » – 2022\_DEL\_096

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

#### **IV –AFFAIRES FONCIERES - URBANISME**

4-1 Cession des parcelles AD 119 et AD 121 et droit de servitude sur les parcelles AD 120 et AD 122  
Chemin de Bayle – 2022\_DEL\_097

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

La Séance est levée à 20h25.

Fait à Aurec sur Loire,

Le 05 juillet 2022

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 6/7/2022

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 1-1), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Claude VIAL, Florence TEYSSIER par Sébastien ARNAUD (jusqu'à son arrivée), Maryse PARRAT par Bernard BOURGIE, Thierry LEPROUST par Clotaire DOMGA KEMGNI, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

LE QUORUM EST ATTEINT avec 25 présents.

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_023 du 10 juillet 2022**

Ayant pour objet la signature d'un contrat de mission pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances de la commune d'Aurec sur Loire à passer avec ARIMA Consultants Associés, pour un montant forfaitaire de 2 300 € HT pour la prestation,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_024 du 26 juillet 2022**

Ayant pour objet la signature d'un bail de location de terrains nus à passer pour la mise à disposition à la commune d'Aurec sur Loire de 2 parcelles de terrains cadastrées AC 206 et AC 207, pour un montant de loyer mensuel de 125,00 €,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_025 du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Ayant pour objet la signature d'un bail commercial pour le local sis rue du commerce à Aurec sur Loire à passer avec le Gérant d'un magasin de fleurs « A Fleur de Lys », pour un montant de loyer mensuel de 450 € HT, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (montant loyer réduit la 1<sup>ère</sup> année à 300 € HT/mois et la 2<sup>ème</sup> année à 375 € HT/ mois,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_026 du 30 août 2022**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 2 au lot 1 « Terrassement-Réseaux-Gazon Synthétique » à passer avec le groupement LAQUET SAS - TREMA TP pour le marché de travaux relatif à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et Aménagement des abords, pour un montant de plus-value de 3 888,00 € HT,

### **Décision du Maire n° 2022\_DM\_027 du 30 août 2022**

Ayant pour objet la signature d'un n° 1 au lot 2 « Eclairage » à passer avec FRAISSE ET FILS pour le marché de travaux relatif à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et Aménagement des abords, pour un montant de plus-value de 7 720,00 € HT,

### **Décision du Maire n° 2022\_DM\_028 du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 5 à la convention relative à la participation financière de la commune de Malvalette pour la restauration scolaire, participation actualisée à 3,70 € par repas et par élève à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

## **I -INTERVENTION**

1-1 Présentation par l'OPAC 43 de leur stratégie d'habitat sur la commune d'Aurec sur Loire

M. JONNARD et M. MOREL de l'OPAC 43 ont présenté, à l'aide d'un diaporama diffusé sur écran, la stratégie d'habitat de l'OPAC 43 sur la commune d'Aurec sur Loire.

Arrivée de Florence TEYSSIER au cours de la présentation.

## **II -AFFAIRES GENERALES**

2-1 Société Publique Locale Loire Semène Loisirs : Rapport d'Activités 2021

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Délibération de principe autorisant la modification de la gouvernance de la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs

En tant que membres titulaires à la SPL Loire Semène Loisirs, Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Bernard BOURGIE et Maryse PARRAT ne peuvent prendre part au vote et se déportent → 22 votants

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Convention de groupement de commande à passer avec le Département de la Haute Loire pour les travaux Route de Firminy (aménagement du tourne à gauche et de la voie mode doux)

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 - M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Projet d'arrêté préfectoral sur la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Loire – Avis

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-5 Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire – Adoption des statuts modifiés  
**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-6 Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'Organisation de rassemblements de voitures anciennes à passer avec Aurec Auto Passion

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

### III -PERSONNEL COMMUNAL

3-1 Démarche de prévention des risques professionnels et création de la fonction d'assistant de prévention

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

### IV -AFFAIRES FINANCIERES

4-1 Festival de la Teinturerie du 23-24-25 Septembre 2022 : Demande de subvention Régionale au Titre du Fonds d'Intervention Culturel (FIC)

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-2 Etude sur l'aménagement paysager du centre historique d'Aurec sur Loire (Parc du château et ses abords) : Demande d'une subvention à la Banque des Territoires

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-3 Etude d'opportunité pour l'implantation d'une halle couverte sur la commune d'Aurec sur Loire : Demande d'une subvention à la Banque des Territoires

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-4 Etude de faisabilité pour l'opération de réhabilitation-restructuration de l'espace MJC d'Aurec sur Loire : Demande d'une subvention à la Banque des Territoires

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-5 Etude énergétique des bâtiments communaux et panneaux photovoltaïques : Demande de subvention à l'Ademe

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.



4-6 Budget Annexe « Restaurant scolaire » : Décision modificative n° 1

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-7 Admissions en non-valeur – Budget Général de la Commune

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-8 Effacement de dettes irrécouvrables-Créance éteinte – Budget Général de la commune

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-9 Basket Club Aurec : Demande d'une subvention exceptionnelle

**Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-10 : Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : Budget Annexe « Restauration Scolaire » : Mise à jour

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

#### V - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

5-1 Acquisitions de parcelles de terrains cadastrées B 1378, B 1382 et une partie des biens non délimités sur les parcelles de terrains cadastrées B 1524 et B 780

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

#### VI - INFORMATIONS

6-1 Avenant n° 1 à la convention financière tripartite à passer avec le Département et Lidl

Le Conseil Municipal a pris acte de l'information. Ce point ne nécessite pas une délibération du conseil municipal, le maire étant déjà habilité à signer.

#### VII - QUESTIONS DIVERSES

7-1 Informations sur les travaux d'enrobés à la sortie du brêt – pas de vote.

La Séance est levée à 22h00



Fait à Aurec sur Loire,  
Le 20 septembre 2022

Le Maire,

Claude VIAL

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 26/09/2022

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 2-1), Pascal HAURY (arrivé au point 1-2), Nathalie JOLIVET (arrivée au point 2-5), Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Béatrice DREVET

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL (jusqu'à son arrivée), Nathalie JOLIVET par Sébastien ARNAUD (jusqu'à son arrivée), Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON

EXCUSES NON REPRESENTES : Pascal HAURY (jusqu'à son arrivée)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 25 présents (puis 28 avec les arrivées en cours de séance)

NOMBRE DE VOTANTS : 29 (sauf pour le point 1-1 : 28 VOTANTS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 19 septembre 2022 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_029 du 13 octobre 2022**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 46 au contrat d'assurance Flotte Automobile n° 06 657 350A avec AREAS DOMMAGES, relatif au retrait d'un véhicule du contrat flotte automobile suite à destruction au 06/10/2022,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_030 du 14 octobre 2022**

Ayant pour objet la signature marché avec la société DALKIA pour l'exploitation des installations thermiques et de ventilation des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 24 031,60 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1/11/2022 renouvelable deux fois 1 année, Décision du Maire n° 2022\_DM\_025 du 1<sup>er</sup> juin 2022

**I -AFFAIRES GENERALES**

1-1 Accord Cadre Mono-Contributaire à bons de commande « Nettoyage des Bâtiments Communaux, Voiries-Bords de Loire et Sanitaires » : Attribution des marchés à RD NETTOYAGE

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.



1-2 Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) : Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif, assainissement non collectif SPANC et Alimentation en Eau Potable (RPQS) – approbation

*Arrivée de Pascal HAURY.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-3 Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2023

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

## II -AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Budget général – Décision modificative n° 2 : régularisation d'une écriture comptable – Analyse financière et reprise d'excédent d'investissement au montant du transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes Loire Semène

*Arrivée de Florence TEYSSIER.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Budget Annexe « Maison Médicale » – Décision modificative n° 1

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Budget Annexe Commerces » – Décision modificative n° 1

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Etat de l'actif des biens en retour dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Loire Semène

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-5 Taxe d'Aménagement : Répartition du produit entre les communes et la Communauté de Communes Loire Semène

*Arrivée de Nathalie JOLIVET.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-6 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-7 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-8 Demande de subvention DETR/DSIL 2023 : Création d'une Halle Commerçante

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-9 Demande de subventions DETR/DSIL 2023 ou FIPDR 2023 et Régionale : Développement du système de vidéo-protection sur la commune

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

### **III - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME**

3-1 Lancement de la procédure de déclassement du domaine public – place de la Fontaine (pour partie avec maintien des fonctionnalités)

**Avis favorable à la majorité (Pour : 26 ; Contre : 1 – M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 – M. VALEYRE et Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

### **IV -INFORMATIONS**

4-1 Calendrier Prévisionnel 2023 : conseils municipaux – commissions – conseils communautaires – pas de vote

## V - QUESTIONS DIVERSES

- 5-1 Coût Fresques Street Art 2022.
- 5-2 Aménagement sécurité piétonne Route de la Faye
- 5-3 Etat d'avancement projet Autopartage

La Séance est levée à 21h15

**Fait à Aurec sur Loire,  
Le 08 novembre 2022**

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 10/11/2022

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Laurent ROUSSET par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Michel BEAL, Bernard BOURGIE par Sébastien ARNAUD, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Alexandre VERGNON par Christophe DEVUN, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents (et 17 présents pour les points 1-1 à 1-5 et 3-12)

NOMBRE DE VOTANTS : 29 (sauf pour les points 1-1 à 1-5 et 3-12 : 22 VOTANTS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 7 novembre 2022 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_031 du 10 novembre 2022**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 3 au lot 1 « Terrassement-Réseaux-Gazon Synthétique » relatif au marché de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et Aménagement des abords, pour un montant de plus-value de 1 600 € HT,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_032 du 16 novembre 2022**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au contrat de déneigement à passer avec l'entreprise Patrice CUERQ pour la saison 2022-2023, pour actualiser le forfait annuel de 50 h d'intervention à 3 000 € HT et le tarif des heures au-delà du forfait à 70€ HT/heure,

**Décision du Maire n° 2022\_DM\_033 du 29 novembre 2022**

Ayant pour objet la signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre à passer avec le Bureau d'Etudes F2i pour le projet de desserte forestière sur la commune d'Aurec sur Loire, pour un montant de 10 350,00 € HT,

## I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Avenant n° 1 au marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2022\_DEL\_129

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-2 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du Camping des Gorges de la Loire à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2022\_DEL\_130

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-3 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du Gîte des Gorges de la Loire à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2022\_DEL\_131

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-4 Fin de contrat anticipé au marché d'exploitation à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs pour l'exploitation de la piscine et des zones de baignade (SPL) – 2022\_DEL\_132

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-5 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de la Base de Loisirs – Aurec Sports et Ports de location/plaisance à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2022\_DEL\_133

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-6 Convention à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène pour la gestion de la compétence transférée Assainissement – 2022\_DEL\_134

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-7 Convention à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène pour la gestion de la compétence transférée Eau – 2022\_DEL\_135

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-8 Marché « Assurances » de la Commune d'Aurec sur Loire : attribution des marchés pour les lots 1, 2, 3, 4 – Déclaration infructueuse du lot 5 – 2022\_DEL\_136

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

## II -PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2022\_DEL\_137

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Avenant n° 1 au contrat d'assurance des risques statutaires à passer avec le groupement CNP - Sofaxis – 2022\_DEL\_138

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Approbation du règlement intérieur du service périscolaire de la commune – 2022\_DEL\_139

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.



2-4 Approbation du règlement intérieur du service Restauration Scolaire de la SPL Loire Semène Loisirs – 2022\_DEL\_140

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-5 Organisation des temps de travail des agents du Centre Technique Municipal – 2022\_DEL\_141

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-6 Fixation des modalités liées aux astreintes du personnel communal – 2022\_DEL\_142

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

### **III - AFFAIRES FINANCIERE**

3-1 Projet de réhabilitation d'un bâtiment dans l'objectif de nouvelles activités économiques : Demande d'une subvention LEADER – 2022\_DEL\_143

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Participation obligatoire de la commune de Çaloire aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Aurec sur Loire – 2022\_DEL\_144

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Création d'un Budget Annexe « Energies Renouvelables » – 2022\_DEL\_145

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-4 Création d'une halle couverte – Plan de financement prévisionnel : Demande de subventions Régionale – DETR/DSIL 2023 et Départementale – 2022\_DEL\_146

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-5 Demande de subvention DETR et/ou DSIL 2023 : Programme d'investissement 2023 de la Voirie Communale – 2022\_DEL\_147

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-6 Tarifs et redevances communaux au 1er janvier 2023 – 2022\_DEL\_148 et 2022\_DEL\_149

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-7 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2023 – 2022\_DEL\_150

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-8 Approbation des tarifs d'utilisation des matériels lors des travaux effectués en Régie au 1er janvier 2023 – 2022\_DEL\_151

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-9 Budgets de la commune : Sections Investissements : autorisation d'ouverture de crédits budgétaires 2023 – 2022\_DEL\_152

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-10 Provision comptable pour créance douteuse - Reprise provision suite admissions en non-valeur – 2022\_DEL\_153

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-11 Affectation d'un bien (local commercial parcelle AM 215) dans l'inventaire du Budget Annexe « Commerces » – 2022\_DEL\_154

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-12 Contribution financière supplémentaire à verser à la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs dans le cadre du marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective – 2022\_DEL\_155

*En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY, M. ARNAUD, Mme PARRAT, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. ARNAUD pour M. BOURGIE, Mme PARRAT pour M. ROUSSET se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-13 Budget Annexe « Restauration Scolaire » : Décision modificative n° 2 – 2022\_DEL\_156

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-14 Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 3 – 2022\_DEL\_157

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-15 Budget Annexe « Maison Médicale » : Décision modificative n° 2 – 2022\_DEL\_158

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-16 Budget Annexe « Commerces » : Décision modificative n° 2 – 2022\_DEL\_159

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

#### **IV - AFFAIRES FONCIERES-URBANISME**

4-1 Modification n° 2 du PLU de la Commune d'Aurec sur Loire portant sur les panneaux photovoltaïques – 2022\_DEL\_160

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-2 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée D 411 dans le cadre des chemins forestiers – 2022\_DEL\_161

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

#### **V - INFORMATIONS**

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

La Séance est levée à 21h20

Fait à Aurec sur Loire,  
Le 13 décembre 2022

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le

16/12/2022